

# ING LEASE BELGIUM: TRUCK LEASE

Nous sommes votre carburant financier

ing.be



Vous êtes à la tête d'une entreprise de transport ou vous gérez un parc de camions ? Dans ce cas, vous êtes probablement en permanence à la recherche de solutions pour réduire les coûts et devoir investir des montants moins conséquents. Vous pouvez faire appel à ING Lease pour chaque véhicule de plus de 3,5 tonnes – camions ou tracteurs, avec ou sans semi-remorque et remorque.

## À vous de décider

Étant donné que le transport est une matière réservée aux spécialistes, c'est à vous de prendre les décisions à ce sujet. En d'autres termes, vous choisissez le véhicule que vous souhaitez (la puissance du moteur, l'équipement technique, les conditions d'entretien, le kilométrage annuel...) et le budget que vous souhaitez investir. Vous pouvez également fixer le montant de l'option d'achat qui détermine si l'opération est comptabilisée "on balance" ou "off balance". ING Lease se charge du financement de l'achat et respecte vos choix en la matière.

Étant donné que le leasing est de nature purement financière, vous devez vous charger vous-même de l'immatriculation du véhicule, de l'assurance, de l'entretien et des réparations. Le premier loyer n'est dû qu'au moment de la livraison.

Votre entreprise devient donc locataire du véhicule pour une durée déterminée, généralement comprise entre 2 et 7 ans, qui correspond à la durée de vie économique prévue.

À la fin du contrat, trois options s'offrent à vous :

- acheter le véhicule à la valeur résiduelle fixée contractuellement ;
- prolonger le contrat de leasing contre un loyer nettement inférieur finançant la valeur résiduelle ;
- faire facturer le véhicule à un tiers (pas de particulier) que vous désignez pour un prix convenu de commun accord en combinaison avec une imputation de la plus-value ou de la moins-value;

## Amortissement comptable ou pas ?

En fonction de la valeur de l'option d'achat, le contrat est inscrit ou non au bilan de votre entreprise.

### Leasing on-balance

Lorsque le contrat de leasing comprend une option d'achat de 15 % au maximum de la valeur d'investissement, le leasing doit être inscrit au bilan de votre entreprise.

Le droit d'utilisation est repris dans les immobilisations corporelles sous la rubrique III. D "Location-financement et droits similaires" et est amorti selon les règles d'évaluation en vigueur dans votre entreprise.

### Leasing off-balance

Le contrat de leasing ne doit pas être inscrit au bilan de votre entreprise si

- l'option d'achat est supérieure à 15 % de la valeur d'investissement ;
- il n'y a pas d'option d'achat contractuelle et la somme des loyers ne suffit pas à reconstituer entièrement la valeur d'investissement.



Sous la rubrique VIII.A.3 "Dettes à plus d'un an – Dettes de location-financement et similaires", vous devez reprendre le capital qui sera remboursé après un an et sous la rubrique IX.A "Dettes à plus d'un an échéant dans l'année", le capital qui sera remboursé dans l'année.

Dans ce cas, les loyers facturés sont repris dans le compte de résultats de votre entreprise. Sur le plan fiscal, ces loyers constituent des frais entièrement déductibles.

### **Le leasing off balance comprend certains avantages qui valent la peine de s'y attarder :**

- les ratios du bilan ne sont pas influencés;
- les loyers sont intégralement comptabilisés comme des "frais généraux", ce qui signifie qu'ils peuvent être repris plus rapidement dans les charges, en fonction du déroulement de la location et de la durée du contrat;
- dans certaines conditions, la valeur résiduelle peut être assimilée à la valeur résiduelle économique prévue du matériel à la fin du contrat si bien que seule la dévalorisation réelle de l'investissement est remboursée.

---

### **Optilease, la solution pour réduire votre loyer au maximum !**

Il va sans dire que vous préférez payer le moins possible. La formule Optilease en fait toutefois davantage pour vous et est le résultat de contacts entretenus pendant plusieurs années avec les importateurs et les unions professionnelles du transport routier.

Optilease est un financement off balance assorti de nombreux avantages.

En cas d'option d'achat supérieure à 15 %, le véhicule ne doit pas être inscrit au bilan et vous pouvez mentionner les loyers comme frais généraux de l'entreprise dans votre compte de résultats.

En outre, cela vous rapporte immédiatement un avantage ING Lease exclusif : vous n'avez aucune obligation de signer un engagement de reprise auprès du concessionnaire de la marque. Vous choisissez votre option d'achat en tenant compte de la valeur maximale qui dépend de la durée du contrat. Ce montant ne peut pas dépasser une estimation réaliste de la valeur de revente du véhicule à la fin du leasing. À la fin du contrat, vous pouvez lever l'option d'achat, la céder à un tiers ou prolonger le contrat. Vous choisissez vous-même ce qui est le plus intéressant pour vous à ce moment.

---

### **Sale & Lease Back : une bouffée d'oxygène directe**

Une opération Sales & Lease Back ou Sales & Rent Back permet à une entreprise de vendre un ou plusieurs équipements dont elle est propriétaire (par exemple le parc automobile) à ING Lease pour ensuite les louer sous la forme d'un contrat de leasing/contrat de location pour une durée déterminée de commun accord entre les parties. La durée est déterminée sur la base de la durée de vie économique de l'équipement/des camions au moment de la vente à ING Lease.

De cette manière, vous libérez un capital investi, et donc bloqué, que vous pouvez de nouveau utiliser pour effectuer d'autres investissements. En tant que partenaire, nous pouvons vous conseiller sur les éventuelles optimisations fiscales et comptables.

Avant la conclusion d'une telle transaction, l'entreprise doit

- détenir l'équipement/les camions à vendre en pleine propriété;
- avoir l'accord des éventuels banquiers qui ont constitué un gage sur fonds de commerce;
- effectuer une estimation des éventuelles conséquences que peut avoir la plus-value ou la moins-value d'une telle vente sur le plan comptable et fiscal.